

Une progression plus marquée des difficultés que des créations d'entreprises

Juillet – Septembre 2024



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

3^{ème} trimestre 2024

Une progression plus marquée des difficultés que des créations d'entreprises

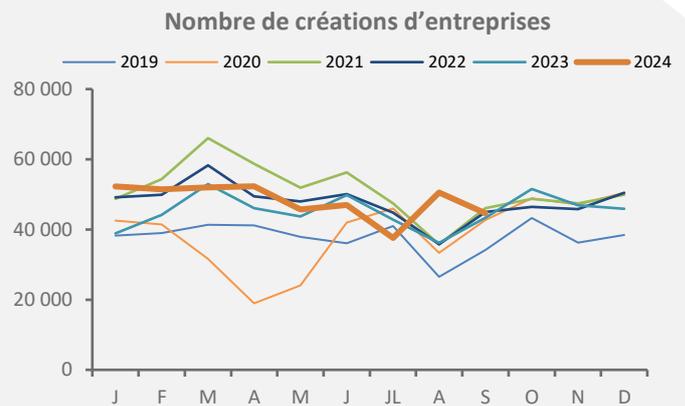
Au troisième trimestre 2024, l'économie française a enregistré une légère reprise, principalement portée par l'impact ponctuel des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris qui ont stimulé les secteurs du tourisme et des services. En revanche, hors effet JO, la croissance sous-jacente reste modeste, reflétant une demande intérieure qui peine à accélérer. En effet, malgré le ralentissement de l'inflation et l'amélioration du pouvoir d'achat, la reprise de la consommation des ménages reste timide. Du côté de l'investissement de ces derniers, il commencerait à se stabiliser, après avoir chuté sur plusieurs trimestres consécutifs. En parallèle, l'investissement des entreprises a poursuivi son recul, principalement pénalisé par des conditions de financement difficiles et une grande incertitude politique. Seules les dépenses publiques ont maintenu un soutien notable à la demande intérieure, apportant une contribution modeste à l'activité économique. Après un premier semestre déjà inquiétant, le climat des affaires reste sombre en France au troisième trimestre 2024.

Le baromètre trimestriel du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce reflète cette conjoncture défavorable. Au troisième trimestre, le taux d'entreprises en difficulté continue de dépasser les niveaux historiques, pour atteindre en septembre un niveau record. Bien que dans les moyennes des années précédentes, les radiations ont augmenté de 21,8% par rapport à la même période l'an passé, marquant une hausse notable par rapport au premier semestre 2024. Les créations d'entreprises ont évolué à contre-courant de la tendance moyenne, augmentant de mi-juillet à mi-août, avant de décroître pour s'aligner sur la moyenne en septembre. En comparaison à la même période l'an passé, le nombre de créations d'entreprises a progressé au troisième trimestre (+8,5%), mais moins rapidement que le nombre d'entreprises en difficulté.

132 693

Nombre de créations
d'entreprises (immatriculations)

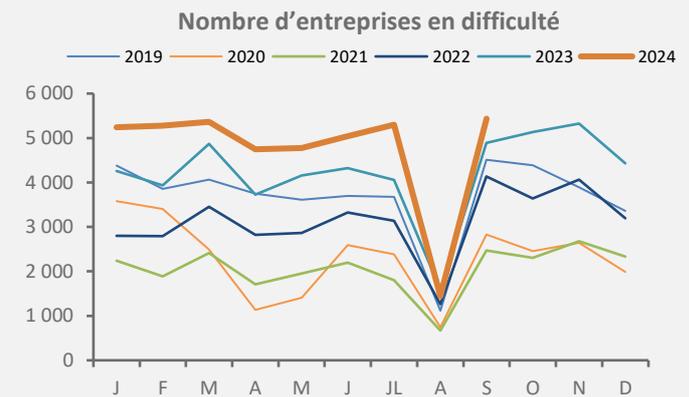
+8,5% (1)
2024/2023



12 179

Nombre d'entreprises
en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)

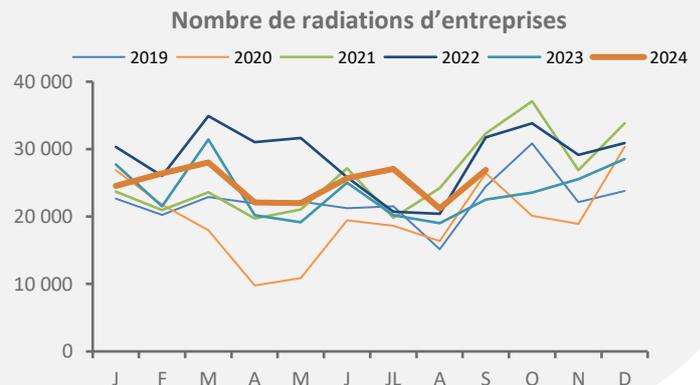
+15,6% (1)
2024/2023



75 217

Nombre de radiations

+21,8% (1)
2024/2023



(1) évolution sur la période du 1er juillet au 30 septembre 2024 par rapport à la même période en 2023

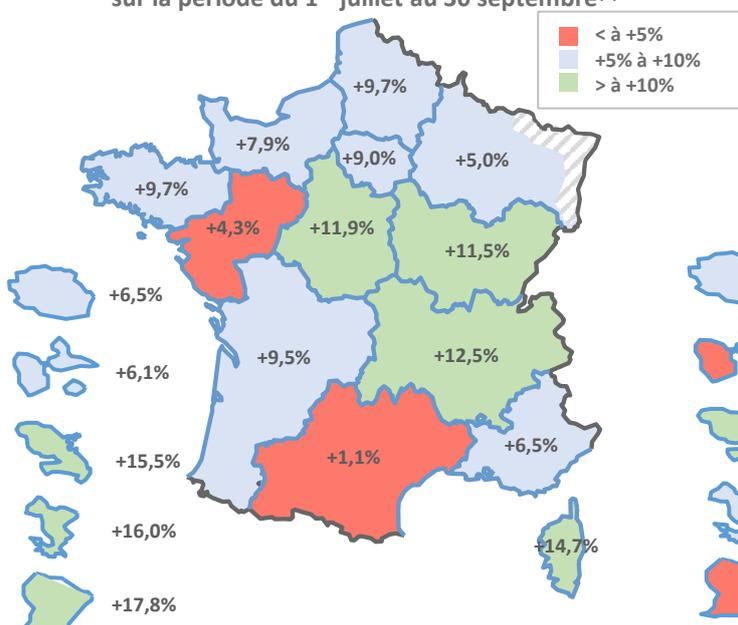
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

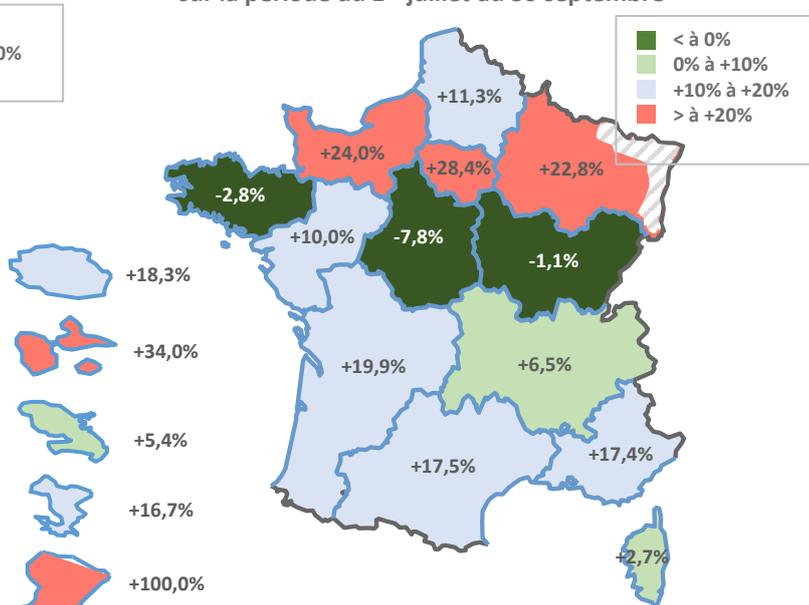
Des évolutions régionales contrastées des entreprises en difficulté

Si au niveau national l'augmentation des difficultés reste supérieure à celle des immatriculations au troisième trimestre 2024, les évolutions régionales sont à différencier. La Bretagne se distingue par un bilan trimestriel particulièrement positif cumulant +10% de créations, -3% d'ouvertures de procédure et le statut de seule région métropolitaine enregistrant une baisse des radiations (-11,3%) à un an d'intervalle. Le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté présentent également de meilleurs résultats que la moyenne en affichant des taux d'immatriculation qui dépassent les 10% et en constituant les deux autres régions à voir leur nombre d'entreprises en difficulté diminuer. A noter que la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui avait enregistré une hausse inquiétante des procédures collectives au premier semestre (+22,5%), suit désormais une meilleure dynamique (+6,5%). Le constat n'est pas le même pour l'Île-de-France, la Normandie et le Grand-Est qui se caractérisent par une intensification des difficultés, malgré des immatriculations croissantes. Plus de la moitié des régions connaissent des taux de radiation supérieurs à 20%, les Pays de la Loire enregistrant une augmentation de 57% des radiations ce trimestre. L'ensemble des DROM présentent une hausse à la fois des immatriculations et des entreprises en difficulté, les taux de procédures collectives dépassant cependant les taux de création, sauf pour la Martinique.

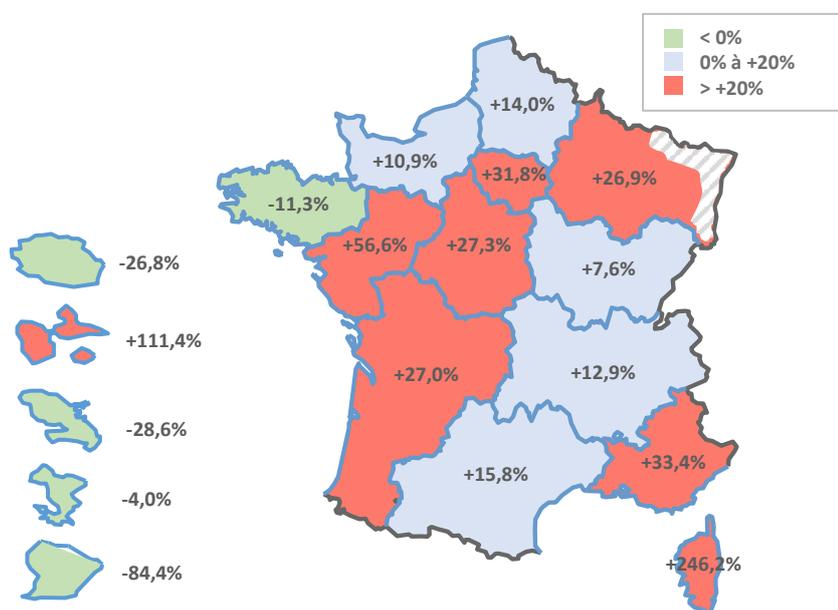
**Évolutions régionales des immatriculations
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾**



**Évolutions régionales d'entreprises en difficulté
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾**



**Évolutions régionales des radiations
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾**



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 par rapport à la même période en 2023

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Lorraine

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

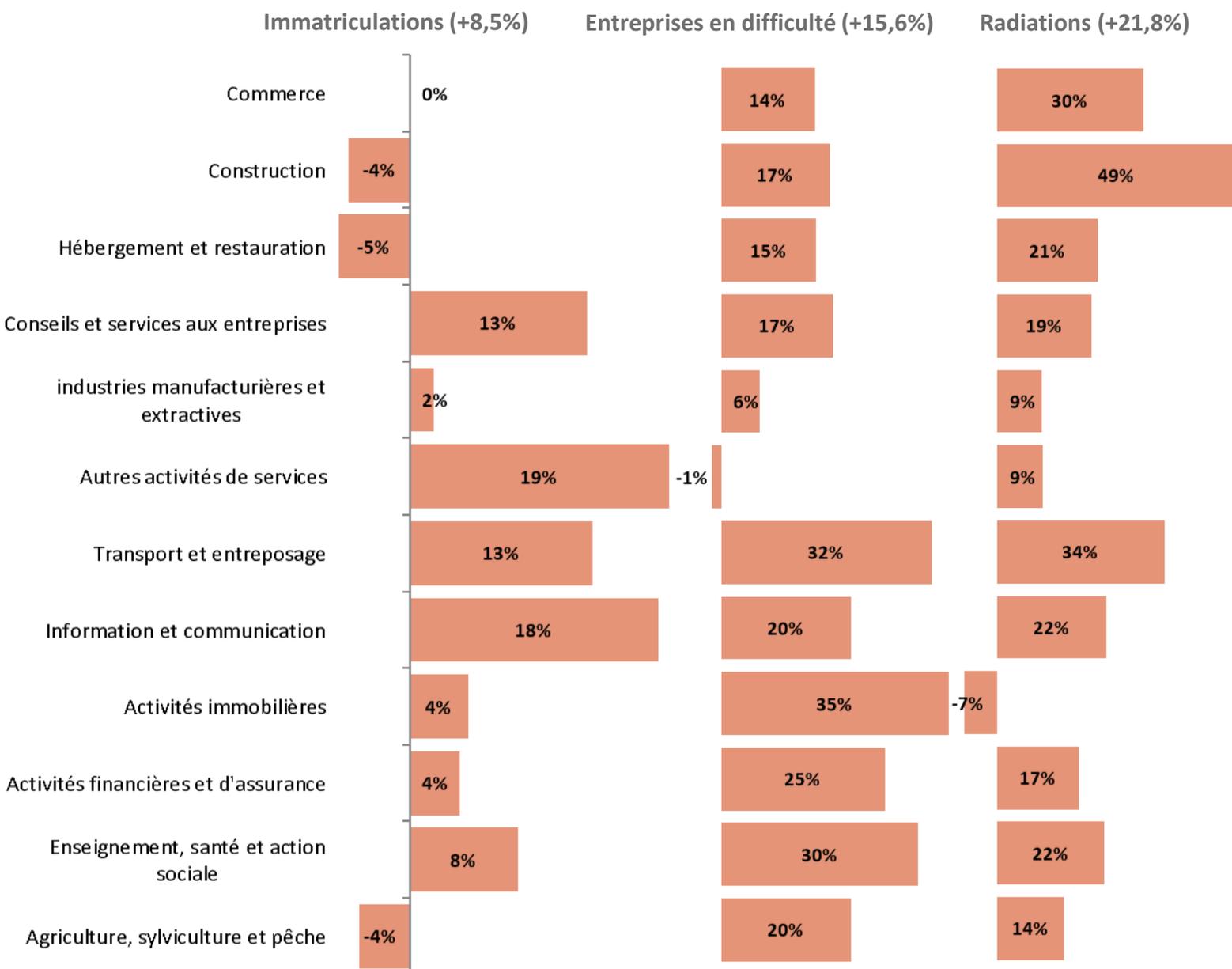
Tension persistante dans l'immobilier et la construction

L'incertitude politique, la faible demande des ménages et les investissements restreints pèsent sur les entreprises, avec des impacts variés selon les secteurs.

Si le marché de l'immobilier semble être en phase de redressement, comme le confirment les évolutions plus modérées que celles constatées au premier semestre et la baisse des radiations, il n'en demeure pas moins qu'il enregistre la plus forte croissance du nombre d'entreprises en difficulté (+35%). Le secteur du transport et entreposage reste également à surveiller en raison de l'accroissement des procédures ouvertes (+32%) et des radiations (+34%) faute de demande alors que les coûts d'exploitation augmentent toujours fortement. Ne paraissant pas particulièrement fragilisé au semestre précédent, le secteur de l'enseignement, santé et action sociale est désormais sous tension, avec une forte croissance des entreprises en difficulté (+30%) et des radiations (+22%). La construction souffre toujours au troisième trimestre, certes avec une évolution nettement plus mesurée des entreprises en difficulté qu'au premier semestre, mais voit son nombre de radiations bondir (+49%).

Le bilan est plus positif pour le secteur du conseil et services aux entreprises, avec des difficultés qui restent certes croissantes, mais nettement plus contenues sur ce trimestre que celles observées sur le premier semestre, à un an d'intervalle. Les autres activités de service se distinguent par ailleurs des autres secteurs dans la mesure où elles conjuguent la plus forte augmentation des immatriculations (+19%) et la seule baisse du nombre d'entreprises en difficulté (-1%).

L'évolution des flux d'entreprises sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 par rapport à la même période en 2023

*Périmètre : France y compris les DOM hors Alsace, Lorraine

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2024 – traitements Xerfi Specific

Focus procédures collectives

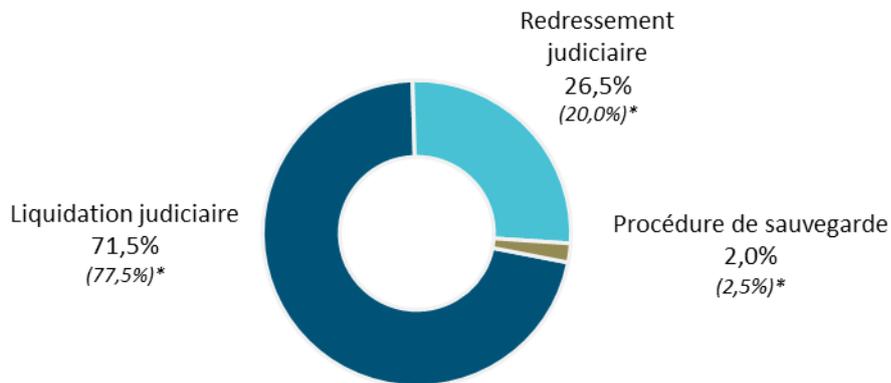
Des redressements judiciaires toujours en hausse

Bien que les liquidations judiciaires représentent toujours la majorité des jugements de procédure collective au troisième trimestre 2024 (71,5%), quel que soit le statut de l'entreprise, leur poids ne cesse de diminuer au profit des redressements judiciaires. En effet, les liquidations judiciaires n'augmentent que de 6,4% alors que les redressements judiciaires ont bondi de 52,8%, faisant progresser leur part dans l'ensemble des jugements de 6,5 points par rapport à 2023. Les SAS sont les entreprises concentrant la plus grande part de redressements judiciaires (28,5%), les entreprises individuelles et SARL affichant quant à elles des parts quasi équivalentes avoisinant les 24%.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

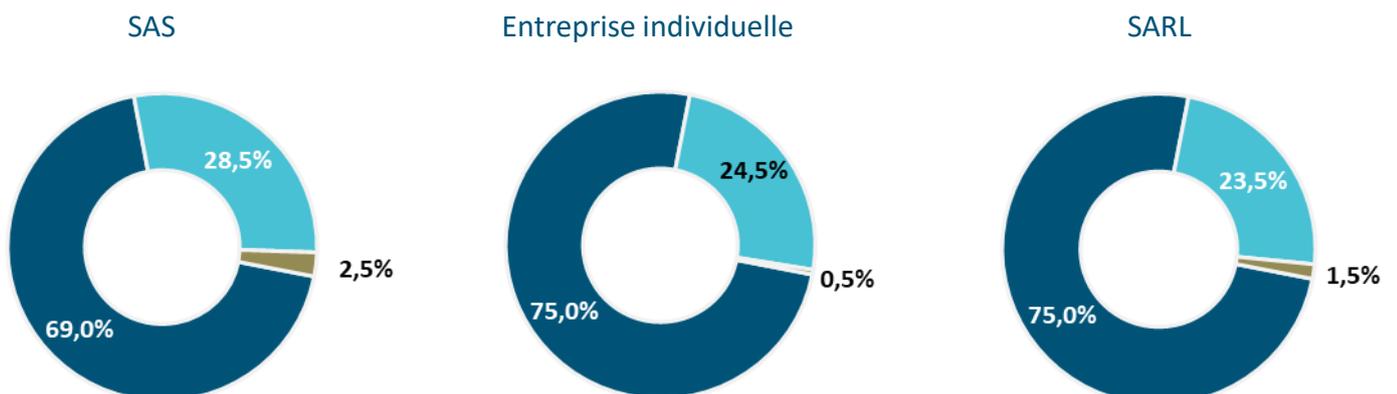
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	8 671	+ 522 (+6,4%)
Redressement judiciaire	3 232	+ 1 117 (+52,8%)
Procédure de sauvegarde	260	- 8 (-3,0%)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

Détails selon les principaux statuts juridiques



Focus radiations

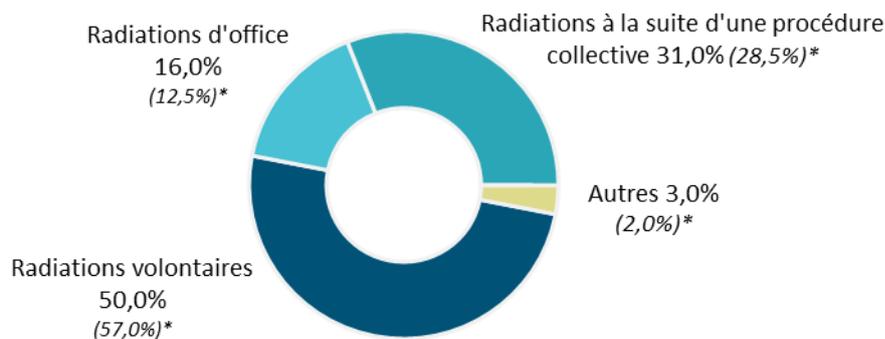
Des radiations volontaires majoritaires mais proportionnellement en baisse

Si la radiation volontaire reste toujours le motif principal de radiation au troisième trimestre 2024 (50%), notamment pour les entreprises individuelles (69%), il n'en demeure pas moins qu'elle est le seul type de radiation à voir sa part diminuer dans la répartition totale (-7 points). Les radiations volontaires ne sont ainsi plus la principale source de radiation pour l'ensemble des entreprises, les SARL comptant désormais autant de radiations volontaires que de radiations suite à une procédure collective (36,5%). Au détriment des radiations volontaires, ce sont les cas de radiations d'office et de radiation à la suite d'une procédure collective qui connaissent de fortes augmentations par rapport à l'an passé, respectivement + 56,7% et +33,3%.

Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

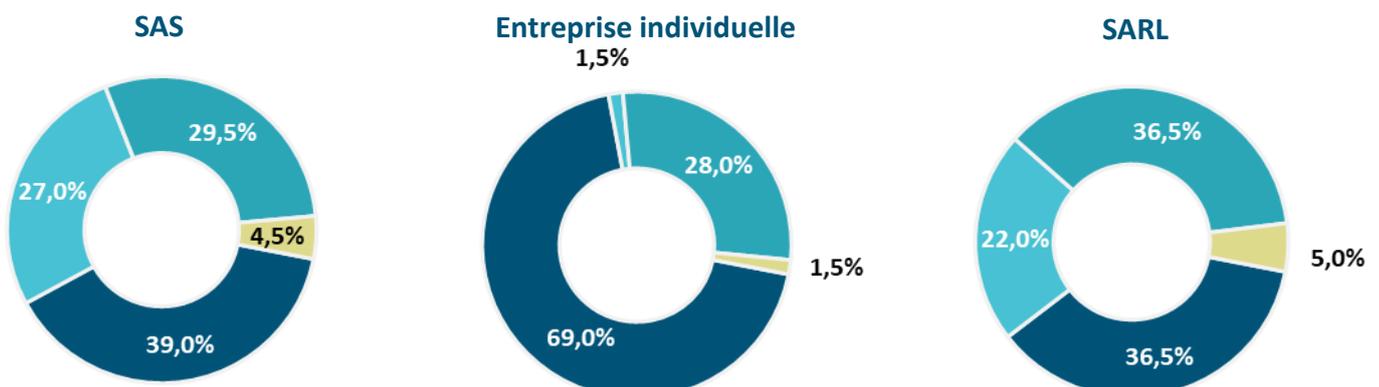
	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
Radiation volontaire	37 757	+ 2 704 (+7,7%)
Radiation à la suite d'une procédure collective	23 143	+ 5 783 (+33,3%)
Radiation d'office	11 857	+ 4 290 (+56,7%)
Autre (décès...)	2 387	+ 1 080 (+82,6%)

Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

Détails selon les principaux statuts juridiques



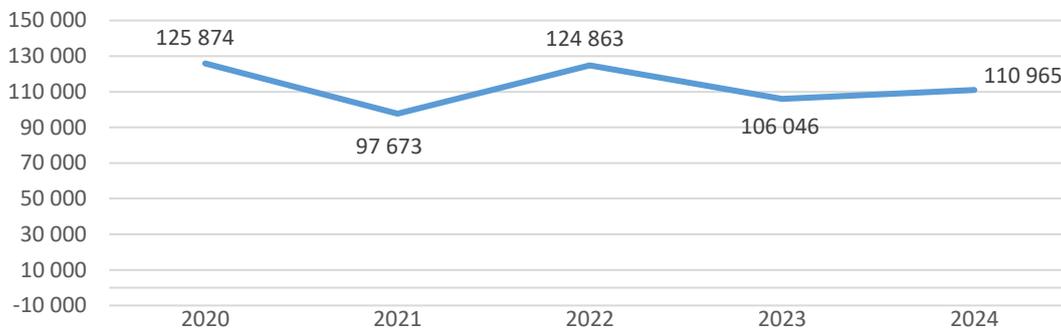
ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

Continuité dans la part des dossiers étudiés

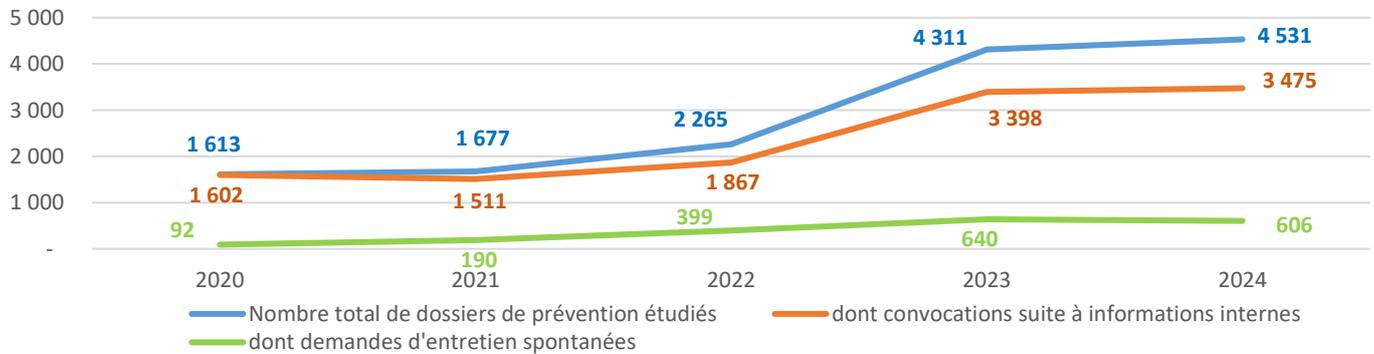
Le nombre de dossiers détectés s'élève à 110 965 au troisième trimestre 2024, une augmentation de près de 5% par rapport à l'an passé. 4,1% des dossiers détectés ont été étudiés, un taux similaire à 2023. Parmi les dossiers examinés, 76,7% le sont suite à des informations internes, soit deux points de moins en comparaison à l'an dernier.

L'analyse préventive des dossiers a débouché sur une ouverture de procédure dans 54,5% des cas, dont 46% correspondent à des demandes d'ouverture de procédure de sauvegarde, RJ ou LI. Les autres demandes sont réparties presque également entre les conciliations et les mandats ad hoc qui représentent chacun 27% des ouvertures de procédure. Cette distribution est quasi inchangée comparée à celle du troisième trimestre 2023.

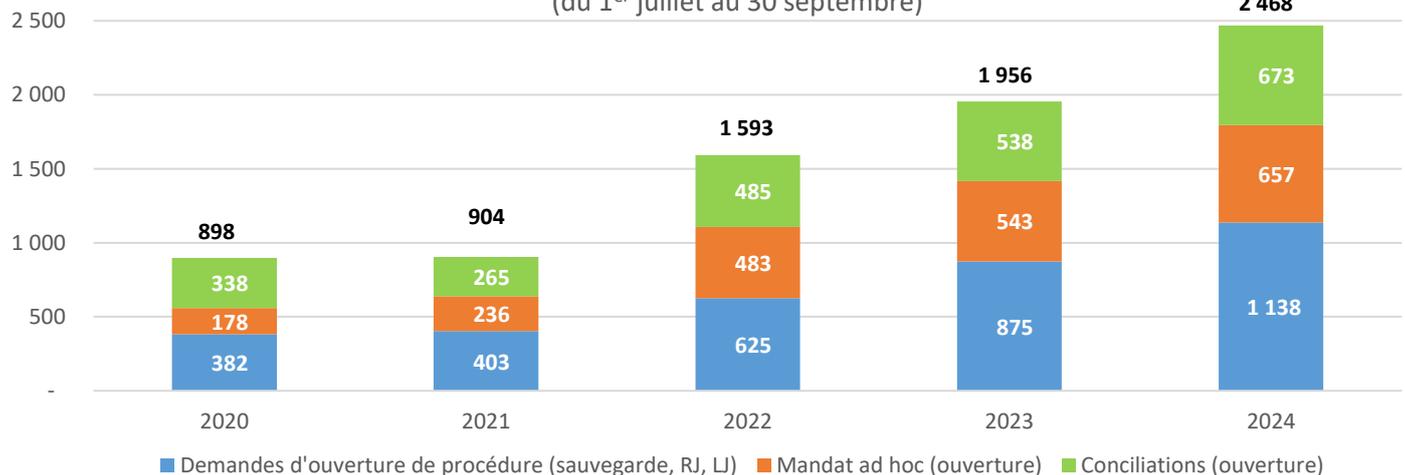
Nombre total de dossiers détectés (du 1^{er} juillet au 30 septembre)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (du 1^{er} juillet au 30 septembre)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (du 1^{er} juillet au 30 septembre)



ZOOM SUR LES ORDONNANCES PORTANT INJONCTION DE PAYER

Progression des injonctions de payer

L'ordonnance portant injonction de payer est une mesure de recouvrement rapide et simplifiée d'une créance. La demande est formée par requête auprès du tribunal de commerce compétent, directement au guichet du greffe ou via la plateforme Tribunal digital. Le président statue dans les plus brefs délais, au rythme du monde économique. L'injonction de payer est un indicateur fort de la santé du tissu entrepreneurial, elle est aussi annonciatrice des premières difficultés économiques d'une entreprise et reste un moyen privilégié du recouvrement des créances.

Au troisième trimestre 2024, les ordonnances portant injonction de payer ont augmenté de 2,4% à un an d'intervalle, tirées par une hausse des acceptations totales (+8,6%) qui représentent plus de la moitié des requêtes et des acceptations partielles (+5,5%) qui constituent quant à elles une requête sur trois. En contraste, les ordonnances de rejet diminuent par rapport à l'année précédente (-20,5%).

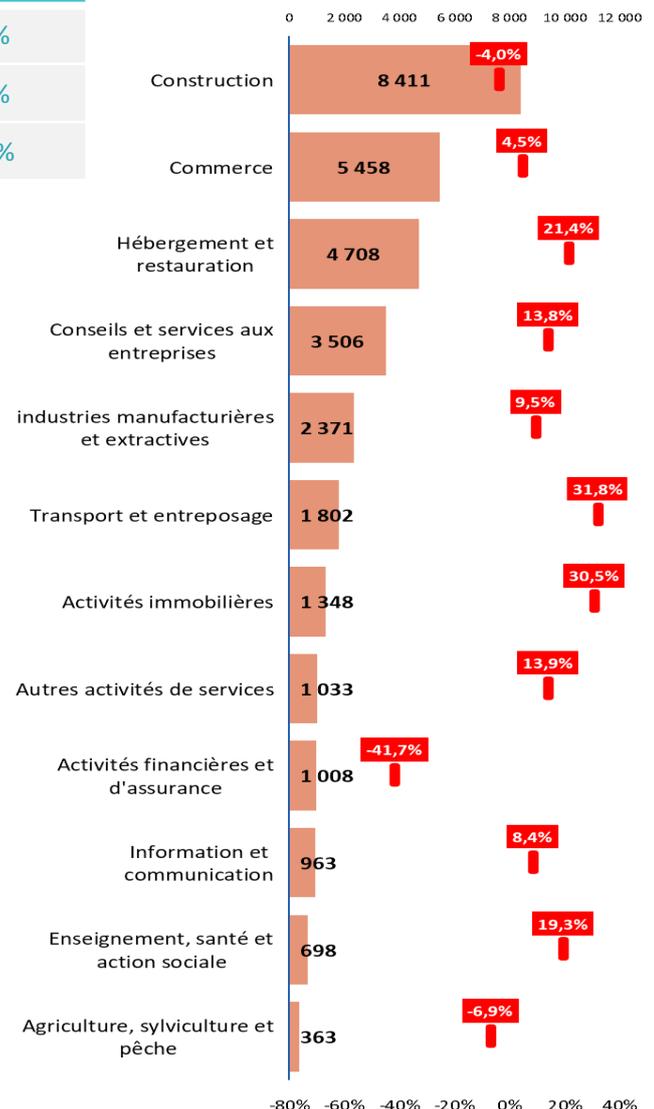
Les résultats restent nuancés selon les régions. L'Île-de-France, seule région métropolitaine enregistrant une hausse des ordonnances au premier semestre 2024 par rapport à l'an passé, est désormais rejoint au troisième trimestre par la Bourgogne-Franche-Comté (+14,7%), la Corse (+13,7%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+3,3%) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (+3%). Parmi les DROM, la Guyane et la Martinique se distinguent par des évolutions particulièrement défavorables, affichant des nettes augmentations du nombre d'ordonnances.

Concernant les secteurs, la construction représente toujours près de une injonction sur quatre malgré la baisse des ordonnances portant injonction de payer (-4%). Le commerce occupe la deuxième place, avec une croissance de 4,5% des ordonnances, mais l'hébergement-restauration le talonne de près suite à une augmentation significative de 21,4% des ordonnances.

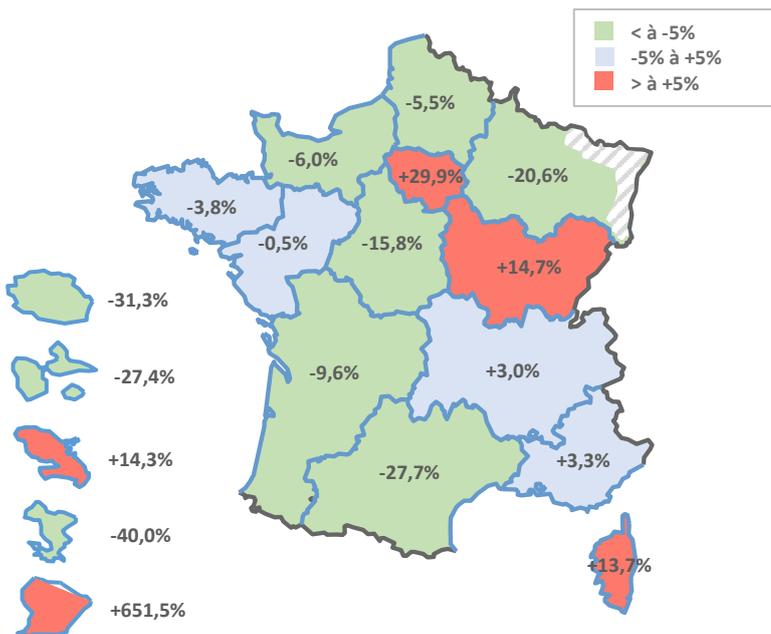
Les ordonnances portant injonction de payer sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre

Créance demandée	Nombre d'ordonnances portant injonction de payer	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Acceptation totale	17 767 (52%)	+8,6%
Acceptation partielle	11 482 (34%)	+5,5%
Rejet	4 640 (14%)	-20,5%

33 889 ordonnances au 3^{ème} trimestre 2024 (+2,4% à un an d'intervalle)



Évolutions régionales des 33 889 ordonnances sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 par rapport à la même période en 2023
Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DU TRESOR

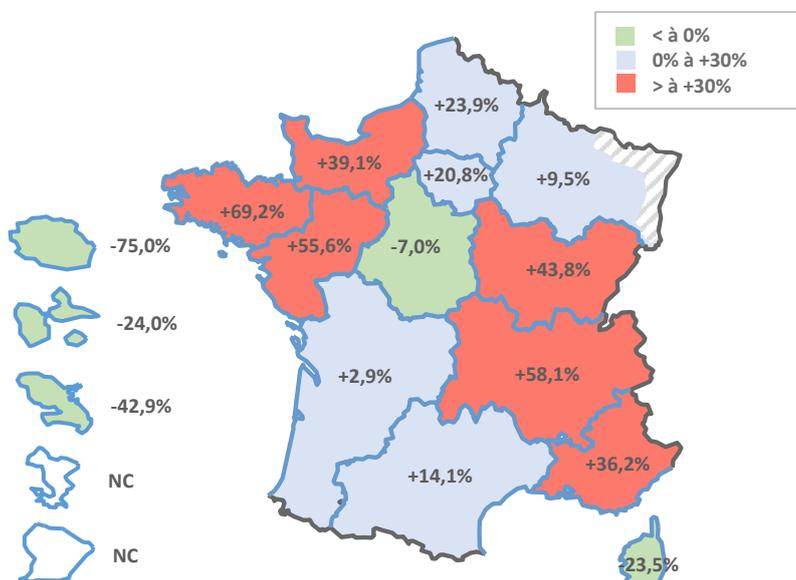
Des inscriptions qui progressent davantage en nombre qu'en montant

Les inscriptions des privilèges du trésor sont enregistrées par le greffier compétent à la demande du comptable public dès lors que la créance qui lui est due atteint le seuil minimum de 200 000 euros. L'importante disparité d'évolution des volumes enregistrés entre régions couplée à l'évolution des montants témoigne de la qualité du tissu économique local et sectoriel.

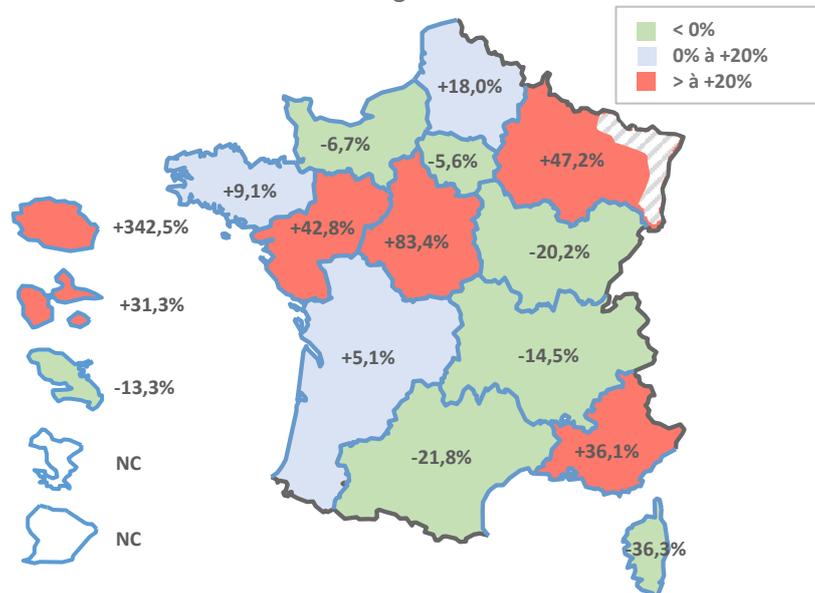
2 000 inscriptions de privilège du Trésor ont été enregistrées au troisième trimestre 2024, soit une augmentation de 20% par rapport à l'an passé. Mis à part la Corse et le Centre-Val de Loire, l'ensemble des régions métropolitaines a vu leurs inscriptions de privilège du Trésor grimper. Près de la moitié connaissent des accroissements des inscriptions supérieures à 30%, avec la Bretagne en tête, enregistrant une augmentation de 69,2%. Pour les régions concernées par la forte hausse des émissions, le montant des inscriptions progresse moins rapidement que leur nombre, voire même diminue. Ainsi, la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent une forte croissance des inscriptions sur la période par rapport à l'an passé, pour des montants en baisse.

L'ensemble des secteurs a connu des augmentations des inscriptions de privilège par rapport à l'année précédente, à l'exception de l'hébergement-restauration (-9,2%). Le commerce conserve sa première place, avec une hausse de 11,2%, près de dix points de plus que la construction (+1,4%). L'écart se resserre sensiblement entre la construction et les conseils et services aux entreprises. Concernant les montants, ce sont les autres activités de service qui enregistrent la plus forte hausse (+279,9%).

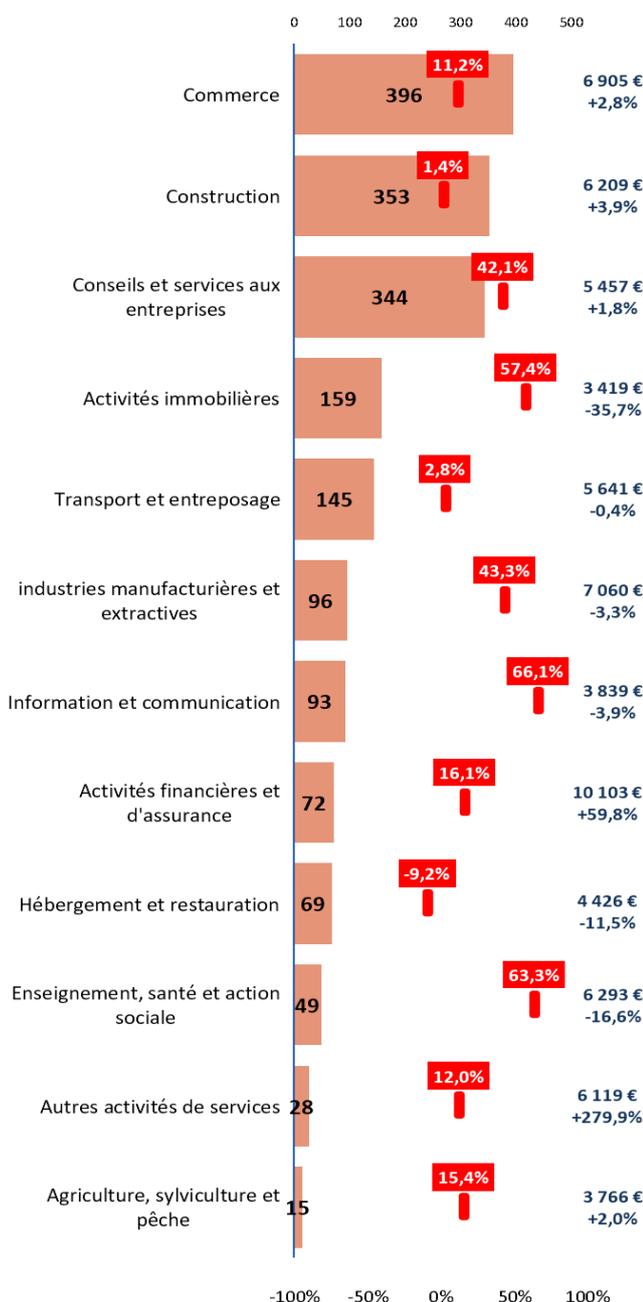
Évolutions régionales des 2 000 privilèges du Trésor⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



2 000 privilèges du Trésor au 3^{ème} trimestre 2024 (+19,9% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 par rapport à la même période en 2023

Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DE LA SECURITE SOCIALE

Des évolutions plus sensibles qu'en début d'année

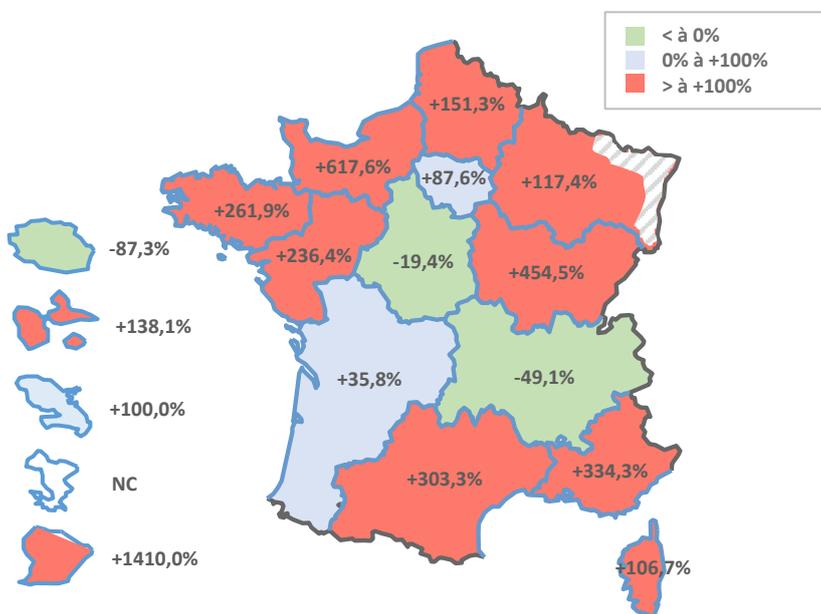
Les inscriptions des privilèges de la sécurité sociale au registre des sûretés mobilières regroupent toutes les créances dues à l'Urssaf et autres institutions de prévoyances dès lors que le montant à recouvrer dépasse, selon les cas, le seuil de 10 000 euros, 15 000 euros ou 20 000 euros. La hausse du nombre d'inscription s'explique par la reprise des campagnes de recouvrement post pandémie mais repose aussi sur les mêmes causes économiques constatées au titre des procédures collectives. Plus la créance est modique plus la difficulté de l'entreprise est avérée.

Sur le troisième trimestre 2024, la hausse des privilèges de la Sécurité Sociale s'élève à 50% à un an d'intervalle.

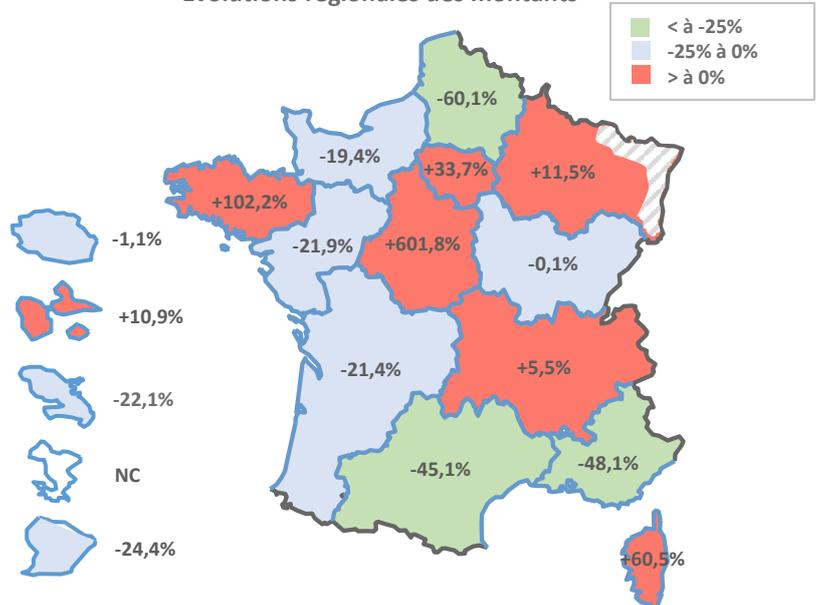
Le bilan territorial est à nuancer selon les régions. La Bretagne et le Grand-Est cumulent à la fois une hausse du nombre et du montant des privilèges de la Sécurité Sociale. Les régions du Centre-Val de Loire et de l'Auvergne-Rhône-Alpes sont certes les deux seules régions à voir leur nombre d'inscriptions diminuer mais elles souffrent d'une hausse de leur montant, le Centre-Val de Loire affichant le plus fort accroissement (+601,8%).

Le secteur des conseils et services aux entreprises demeure le plus affecté, avec une augmentation de 95% des inscriptions, suivi de très près par la construction. Les deux secteurs représentent ensemble le tiers des privilèges de la Sécurité Sociale. Bien que le commerce se place en troisième position, c'est le seul secteur à connaître une baisse du nombre d'inscriptions (-47,2%). Il est également l'un des rares à voir leur montant baisser (-27,2%).

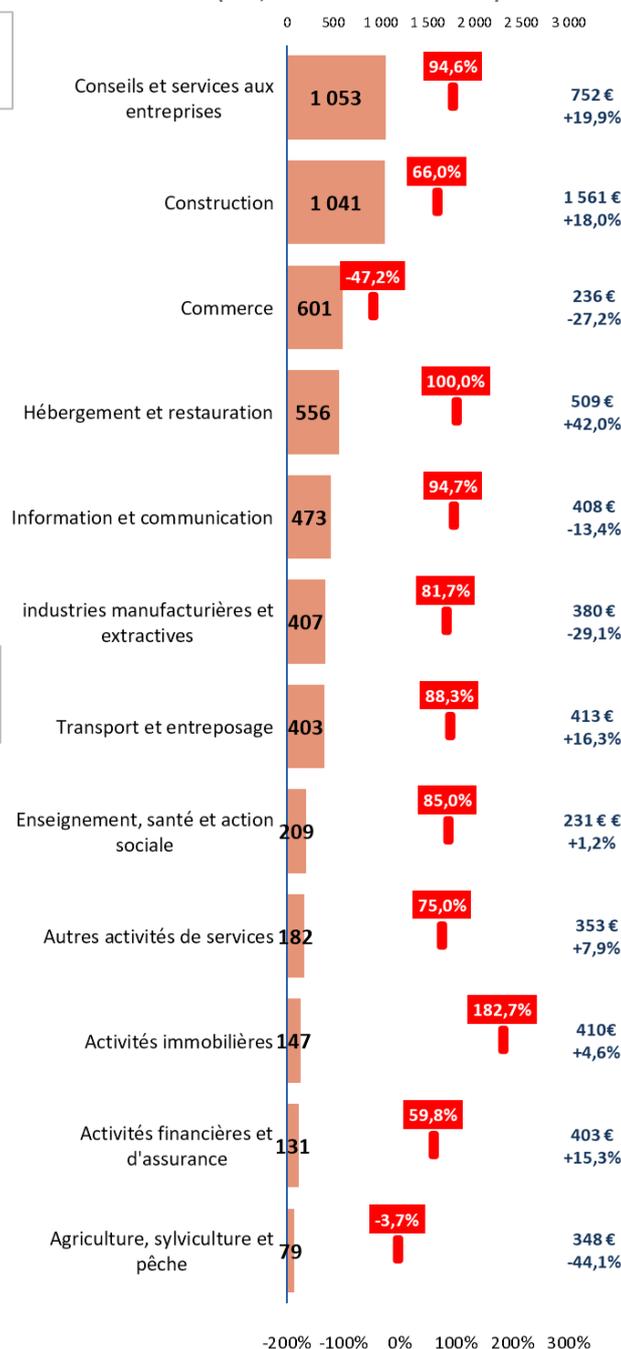
Évolutions régionales des 6 369 privilèges de la Sécurité Sociale⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



6 369 privilèges de la Sécurité Sociale au 3^{ème} trimestre 2024 (+49,8% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 par rapport à la même période en 2023

Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2024 – traitements Xerfi Specific